

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 14 décembre 2018 à 20h.

Date de convocation : 10 décembre 2018.

Date d'affichage : 21 décembre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Michel ROCHETTE, Florian BOUCHARD, Bernard FAVRE, et Mmes Suzanne CHANUT, Ghislaine SALBREUX, Ingrid GAY, Florence CHEVASSON, Corinne GIRRES, Françoise MATHIEU HUMBERT.

Mme Corinne MERLIN arrivée en séance à 20h04, n'a pas participé au vote de la délibération n° 2018/1412/105 a participé aux votes des délibérations n° 2018/1412/106 à 2018/1412/109.

M. Dominique JOBARD arrivé en séance à 20h06, n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2018/1412/105 et n° 2018/1412/106 a participé aux votes des délibérations n° 2018/1412/107 à 2018/1412/109.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à Mme Florence CHEVASSON, M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à Mme Suzanne CHANUT, Mme Maud CANAC-MONTERISI a donné procuration à M. Bernard FAVRE.

Secrétaire de séance : Mme Corinne GIRRES.

DELIBERATIONS :

2018/1412/105– Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2018.

2018/1412/106– Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Corinne GIRRES comme secrétaire de séance.

2018/1412/107 – Syndicat intercommunal de Cylindrage.

M. le Maire explique que suite à la dissolution du syndicat de Cylindrage il convient d'entériner les décisions prises par le Comité Syndical du Syndicat de Cylindrage lors de la réunion du 15 novembre 2018, soit :

- Le solde excédentaire de clôture du syndicat sera réparti entre les communes adhérentes au prorata du montant des travaux qu'elles auront fait exécuter par le syndicat au cours des 2 années 2016 et 2017. La répartition de cet excédent interviendra dès que possible.

- Le solde prévisionnel sera actualisé du montant des régularisations qui restent à constater tant en recettes qu'en dépenses. La commune de St Martin Belle Roche, qui l'accepte, supportera les éventuelles opérations comptables à intervenir après la clôture définitive des comptes par la trésorerie qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2018. Ces opérations seront financièrement neutres pour cette commune. Elles viendront modifier le solde définitif à répartir.

Après discussion, **le Conseil Municipal, entérine à l'unanimité les décisions prises par le Comité Syndical du Syndicat de Cylindrage lors de la réunion du 15 novembre 2018 suivantes :**

Le solde excédentaire de clôture du syndicat sera réparti entre les communes adhérentes au prorata du montant des travaux qu'elles auront fait exécuter par le syndicat au cours des 2 années 2016 et 2017. La répartition de cet excédent interviendra dès que possible.

Le solde prévisionnel sera actualisé du montant des régularisations qui restent à constater tant en recettes

qu'en dépenses. La commune de St Martin Belle Roche, qui l'accepte, supportera les éventuelles opérations comptables à intervenir après la clôture définitive des comptes par la trésorerie qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2018. Ces opérations seront financièrement neutres pour cette commune. Elles viendront modifier le solde définitif à répartir.

2018/1412/108 – Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

M. le Maire présente un état récapitulatif des pièces irrécouvrables transmis par Madame Christine TANGUY, Trésorière de La Roche Vineuse.

Les admissions en non-valeur sont des sommes qui ne peuvent pas être recouvrées, soit suite à un décès ou une liquidation judiciaire, par exemple, soit pour des montants faibles, soit par manque d'informations pour effectuer des poursuites (saisies sur salaires). Le montant total est de 1 153.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état dressé par Madame la Trésorière de La Roche Vineuse pour admettre en non-valeur les sommes figurant sur le décompte présenté.

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Ecole de musique du Val Lamartinien : Mme Suzanne CHANUT fait un point sur le conseil d'administration qui s'est déroulé lundi 10 décembre 2018. Celui-ci a permis d'informer les membres sur la situation de l'école de musique et de préparer l'assemblée générale du 28 janvier 2019. Suzanne CHANUT rappelle que l'école de musique est financée par les subventions des communes, ainsi qu'une subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et du Conseil Départemental. Suite au retrait de la commune de Berzé la Ville il ne reste plus que six communes. Suzanne CHANUT explique qu'en début d'année l'école de musique a sollicité MBA afin d'être intégré au conservatoire. Suite à leur réponse négative et au retrait de la commune de Berzé la Ville, l'école de musique a dû licencier la secrétaire au 31 août 2018 afin de pouvoir équilibrer son budget. La rentrée de septembre a été assurée, 102 personnes fréquentent l'école de musique, on constate une stabilité, voire une légère augmentation des effectifs. Suzanne CHANUT informe que l'APEC (association des parents d'élèves de l'école de musique) apporte une aide financière aux instrumentistes. Elle explique également, qu'un travail est réalisé avec le Dispositif Local d'Accompagnement afin de redéfinir les objectifs et travailler sur un modèle économique. Cette année le budget est équilibré, mais il convient de travailler sur un budget pluriannuel et sur les tarifs. Il a été envisagé de mettre en place du mécénat afin de renflouer les fonds propres. Mme CHANUT relate qu'un nouvel élément va modifier le fonctionnement de l'école de musique, car les interventions en milieu scolaire sont limitées par l'éducation nationale à 12 heures par an et par classe à partir de la rentrée 2019. En outre, elle indique que cette année pour la demande de subvention à MBA, un dossier très complet a dû être déposé avant le 15 décembre. Un dossier de demande de subvention sera aussi déposé au Conseil Départemental comme chaque année. De plus, Suzanne CHANUT annonce qu'elle a appris par la presse, avant le conseil d'administration, le nouveau retrait d'une commune, ce qui impliquerait la fermeture de l'école. Les représentants de cette commune étaient présents au conseil d'administration. La décision de retrait sera de nouveau évoquée lors du prochain conseil municipal de cette commune. Mme CHANUT reconnaît que c'est une charge importante pour les collectivités, la cotisation a augmenté de 1€ par habitant, ce qui porte le montant à 7.75 € par habitant par commune plus 80 € par enfant instrumentiste. L'avenir de l'école de musique est suspendu à la décision de la subvention de la MBA ainsi qu'au retrait de la commune de Verzé. Dominique JOBARD informe que lui et certains délégués des communes rurales interviennent régulièrement au conseil communautaire de MBA au sujet de l'école de musique. Suzanne CHANUT annonce que le conseil d'administration travaille depuis plusieurs années pour que l'école de musique soit intégrée au conservatoire. Les autres écoles associatives de l'agglomération MBA, La Chapelle de Guinchay et Crêches sur Saône, ont la même démarche. L'objectif étant que les tarifs soient identiques sur l'ensemble de l'agglomération. Robert LUQUET indique que Jacques PEREIRA a demandé lors de la commission N° 6 - Sport et Culture de la communauté d'agglomération, s'il y aura suffisamment de places pour accueillir tous les élèves de l'école de musique au conservatoire en cas de fermeture de celle-ci. Tous les élèves de l'école ne pourront pas être accueillis au conservatoire. Suzanne CHANUT fait savoir qu'en cas de retrait de la commune de Verzé elle ne se représentera pas au poste de présidente. C'est une situation difficile à gérer car il y a 13 emplois concernés. Michel ROCHETTE met en avant l'investissement de Mme CHANUT, et Dominique JOBARD félicite les bénévoles pour leur investissement. Robert LUQUET propose d'évoquer de nouveau le sujet lors du conseil municipal du mois de janvier.

DELIBERATION.

2018/1412/109– Extension du bail emphytéotique de la maison médicale au profit de la SEMCODA.

Monsieur le Maire rappelle que le bail emphytéotique de la maison médicale au profit de la SEMCODA doit arriver à échéance le 4 août 2036.

Il explique que suite au départ du médecin, le bail étant un bail collectif, le coût du local vacant doit être pris en charge par les autres locataires. Afin d'éviter ce surcoût, le maire propose de proroger le bail emphytéotique de 10 ans, afin de permettre à la SEMCODA de faire des baux individuels aux locataires. Bernard FAVRE est surpris de la durée proposée, il trouve que c'est démesuré. Il aurait préféré que d'autres options soient étudiées, notamment le rachat de la maison médicale. Robert LUQUET lui explique que cette proposition est faite afin de débloquent la situation. En effet, la SEMCODA ne veut pas revenir sur le bail établi et les locataires ne désirent pas supporter le loyer vacant, et menace de quitter la maison médicale. Si la commune n'intervient pas, la maison médicale risque de fermer. Dominique JOBARD indique qu'il est très compliqué et très onéreux de racheter un tel bâtiment, et qu'ensuite c'est une charge de travail supplémentaire importante pour le personnel communal. Corinne GIRRES aurait aimé que la SEMCODA soit plus transparente sur le financement de la maison médicale et le présente à la commune. Michel ROCHETTE déclare que c'est un effort supplémentaire de la commune. La commune a été à l'origine de la création de la maison médicale, elle a donné le terrain pour la construction. Robert LUQUET déclare que la SEMCODA accepte de prendre en charge la vacance du local. La commune actera la prorogation du bail uniquement si la SEMCODA met en place des baux individualisés et si les locataires acceptent ces baux. Suzanne CHANUT précise que la commune investit pour qu'il y ait des services. Les élus votent pour avoir une maison de santé avec des professionnels de santé.

Après discussion, le Conseil municipal délibère avec 0 voix contre, 2 abstentions et 13 voix pour :

- Approuver la prorogation du bail emphytéotique de la maison médicale au profit de la SEMCODA pour une durée de 10 ans, sous réserve de l'établissement de baux individualisés pour les locataires et de leurs validations.
- Autoriser le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

Association de gymnastique volontaire : Robert LUQUET a assisté à l'assemblée générale de l'association. Le nombre de membre a augmenté cette année. Il y a 4 séances de gymnastique par semaine.

Dispositif jeunes : Ingrid GAY s'est rendue à une réunion le 5 décembre. Suite à la fin du dispositif oxy'jeunes, seul 3 communes souhaitent s'investir dans ces actions (Milly Lamartine, Bussières et La Roche Vineuse). Lors de cette réunion, le CLEM propose de mettre en place une animation pour une soirée par mois, le vendredi soir, d'organiser une sortie et de faire des animations en demi-journée pendant les vacances. La cotisation restera de 2€ par habitant pour chaque commune.

30 millions d'amis : Robert LUQUET demande le point de vu des élus quant à la demande reçue en mairie. Corinne MERLIN précise que l'association demande de faire un vœu contre les cirques avec des animaux. Elle trouve que l'association fait une généralité de certains cirques. Les élus ne souhaitent pas aller dans le sens de la demande faite par l'association.

TOUR DE TABLE.

Ecole : Robert LUQUET informe que les travaux avancent. La livraison du bâtiment interviendra pour les vacances de février.

Suzanne CHANUT fait part d'une réunion prévue mardi 18 décembre avec l'inspecteur d'académie pour la classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire afin de préciser les responsabilités de chacun sur le temps méridien et d'améliorer les collaborations.

Voirie : Robert LUQUET fait un point sur la commission voirie. Une estimation des travaux a été faite, il propose de réunir la commission en janvier afin de valider les travaux pour l'année prochaine en fonction du budget. Une consultation d'entreprises sera faite afin de passer un marché.

Comité de jumelage : Florence CHEVASSON s'est rendue à l'assemblée générale de l'association qui compte 68 adhérents. Cette année les membres de l'association sont allés en Italie. Le vide grenier a

rencontré un réel succès grâce à l'investissement de nombreux bénévoles. Les Italiens viendront du 30 mai au 2 juin 2019. L'année prochaine le vide grenier sera organisé le 13 octobre.

Pôle d'Equilibre Territoriale Rural (PETR) : Dominique JOBARD a assisté à l'assemblée générale du PETR. Un bureau d'étude a été choisi pour le Schéma Cohérence Territoriale (SCoT) qui doit être réalisé pour septembre 2022. Un forum est organisé à Cluny le 1^{er} février sur la rénovation énergétique.

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) : Dominique JOBARD a participé au conseil communautaire. MBA reprend les compétences du SIVOM du bassin versant. Il informe que l'entretien de la digue est réalisé par les agents de la commune, et que le parcours sportif passe sur la digue. Il conviendra d'établir une convention avec la MBA pour ce parcours.

Syndicat d'assainissement de la vallée du Fil : Dominique JOBARD annonce la finalisation des travaux de réhabilitation du réseau.

En ce qui concerne la station d'épuration, le syndicat attend la réponse des 3 viticulteurs concernés pour le 31 janvier 2019, afin de déterminer le dimensionnement de la station. Ces viticulteurs ont soit la possibilité de faire une station de traitement individuel (en général fosse avec un épandage), soit se raccorder au réseau d'assainissement pour leur cuvage. S'ils décident de se raccorder au réseau d'assainissement, ils devront acquitter une redevance supplémentaire pour tenir compte du surdimensionnement de la station qui n'incombe pas aux abonnés domestiques.

Restaurant scolaire : Suzanne CHANUT a participé à l'Assemblée Générale, il y a une augmentation du nombre de repas au restaurant scolaire. Il y a en moyenne 175 à 180 repas journalier dont environ 150 pour La Roche Vineuse. . Le bilan de l'année 2017/2018 fait apparaitre un résultat excédentaire.

Eau vive : Suzanne CHANUT a pris part à la réunion du syndicat. Actuellement 70 logements sont occupés par 72 résidents. Une étude thermique a été réalisée afin de prévoir les travaux sur les bâtiments. Suzanne CHANUT informe que le Conseil Départemental subventionne des animations pour les résidents (jeux, ateliers mémoire...). Enfin, elle indique que la commission départementale de coopération intercommunale, qui gère les conflits entre les collectivités, et qui doit donner son avis sur la sortie du syndicat, pour la commune d'Hurigny, a été reportée. Robert LUQUET annonce que c'est le Préfet qui prendra la décision finale.

Centre de loisirs : Ingrid GAY signale qu'il faudra mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté pour le centre de loisirs. D'autre part elle indique un problème concernant les inscriptions du mercredi. Certains enfants inscrits ne viennent pas, ce qui bloque des places pour d'autres familles. Il conviendra de retravailler sur ce point avec le CLEM.

Val Lamartinien Passion : Florian BOUCHARD a participé à l'assemblée générale de l'association. Le bilan est positif aussi bien au niveau financier qu'au niveau des manifestations. Il fait savoir qu'en 2020 il y aura les 30 ans du marathon des entreprises. Il informe que la commune de Bussières verse une subvention de 15 € à cette association.

Dates : Monsieur le Maire fait part de différentes dates :
4 janvier 2019 à 18h30 : vœux de la municipalité ;
25 janvier 2019 : 20h00 conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22 h 25.
Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 25 janvier 2019 à 20h.